

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 23 mars 2016

Présents :

NICOLAS Stéphane, DEBRIN Virginie, PIAZZA Cécile, HERBIET Alain, SCHULER Sandrine, SIMONIN Bertrand, NICOLAS Jean-François, HAZOTTE Cédric, DESARCE Maryse, COLSON Frédéric, MARI Xavier (arrivé au point n° 3).

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2016 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les conseillers.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour concernant l'encaissement d'un chèque provenant de la société Weiler.

### **Compte administratif et compte de gestion 2015.**

Après avoir été examiné par le conseil municipal, le compte administratif 2015, (en l'absence du maire qui n'a pas pris part au vote) a été adopté à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses	:	98 772,62 €
- recettes	:	139 337,64 €
- résultat reporté	:	+ 130 769,76 €

soit un excédent de 171 334,78 €.

Section d'investissement :

- dépenses	:	23 128,14 €
- recettes	:	37 240,32 €
- résultat reporté	:	+ 193 121,77 €

soit un excédent de 207 233,95 €.

*Restes à réaliser :* 200 999,29 € en dépenses (recettes : néant)

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un excédent de financement de 6 234,66 €.

Par ailleurs, le compte de gestion 2015 du receveur municipal, reprenant la situation identique au compte administratif 2015 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Taxes d'imposition 2016**

Après en avoir débattu et sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes et de voter pour 2016 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 16,97 %
- taxe foncière (bâti) : 10,00 %
- taxe foncière (non bâti) : 34,22 %

### **Budget primitif 2016**

Après avoir été examiné, le budget primitif 2016 a été voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal comme suit :

\*section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 298 255,78 €

\*section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 653 291,73 €

### **Bail emphytéotique**

Dans le cadre de l'article L1311-14 du CGCT en vigueur, le maire propose la rédaction d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans entre la commune et l'Association Familles Rurales (AFR) de Sailly-Achâtel pour un montant de 50 € par an concernant un local d'une superficie de 24,70 m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment communal de la mairie.

Après en avoir débattu, avec 8 voix pour et 3 abstentions (Mme Schuler, MM. Nicolas et Colson), le conseil municipal accepte la conclusion du bail emphytéotique entre la commune et l'AFR de Sailly-Achâtel.

### **Création d'un poste d'adjoint**

Le maire expose qu'en raison du programme des travaux envisagés par la municipalité, il est devenu difficile pour elle d'en surveiller exactement la marche et de remplir ses multiples obligations, notamment en matière de suivi des marchés publics, d'autant plus que pour nombre d'entre eux, la mairie sera maître d'œuvre ainsi que maître d'ouvrage.

Il rappelle, que le corps municipal compte actuellement 2 adjoints mais que ce nombre pourrait être porté à 3, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L2122- du CGCT.

Il propose en conséquence de créer un nouveau poste d'adjoint.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assumer la bonne marche des services municipaux, à augmenter le nombre des adjoints : décide, après en avoir délibéré, la création, pour la durée du mandat, d'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT.

A cet effet, Monsieur Xavier MARI a été élu à la majorité absolue en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint avec pour principale délégation le suivi des marchés publics. Cette délégation prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

### **Indemnité de fonction des adjoints**

Afin de minimiser l'impact financier consécutif à la nomination d'un 3<sup>ème</sup> adjoint, sur proposition des 2 adjoints, par souci d'égalité, il a été décidé de porter les indemnités de fonction pour chacun des 3 adjoints, à 75 % du montant maximal du barème en vigueur. Cela implique la diminution des indemnités actuelles des 2 adjoints en place.

Le maire salue cette proposition qui est tout à l'honneur de S. Schuler et A. Herbiet.

### **Acceptation de chèque**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le chèque d'un montant de 13 350 € provenant de la société Weiler située 23 rue Castelnau à Morhange (57340) concernant la mise à disposition d'une parcelle située sur le ban communal pour stock de matériaux et remblais de terre.

## **Divers**

- Compte rendu par Frédérick Colson de la réunion du Syndicat des Pompiers de Delme ; la dissolution du syndicat n'est pas prévue dans l'immédiat. En 2015, 16 interventions ont été recensées pour la commune de Sailly-Achâtel.
- Compte rendu par Xavier MARI de la réunion du syndicat des eaux de Verny. Des travaux sont à prévoir sur le réseau qui commence à faiblir. Augmentation envisagée par le syndicat de 1 centime d'euro du m<sup>3</sup> d'eau qui passerait de 0,40 à 0,41 ct). D'ici fin avril les premiers RDV seront organisés pour mise en place des compteurs chez les particuliers pour la télé-relève.